

éducation. Conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale

La FSU alerte sur une hausse des violences

Aujourd'hui se déroule à Saint-Lô le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) pour faire le bilan de la rentrée scolaire dans les écoles et collèges. La FSU (Fédération syndicale unitaire) saisira la balle au bond pour alerter le nouveau préfet, Marc Chappuis, sur les conditions de travail des enseignants de la Manche.

« Depuis la rentrée, trois enseignants au moins ont tenté de mettre fin à leurs jours. Partout, les témoignages de professeurs en détresse affluent. La souffrance au travail atteint désormais un niveau insupportable. Cette souffrance est très majoritairement liée à une montée des violences scolaires », dénoncent les cosecrétaires du syndicat, Martine Quesnel et Jérôme Dutron.

Hausse de 35 %

Ils avancent le chiffre de 350 pour les faits de violence (insultes, menaces, agressions physiques) enregistrés au niveau de l'académie en septembre dans le premier degré. La hausse serait énorme : + 35 % par rapport à 2024. « À la suite des engagements pris par madame la rectrice lors d'une réunion exceptionnelle le 15 octobre, les personnels attendent encore des réponses concrètes ! »

Par ailleurs, à la rentrée 2025, près de 50 000 enfants handicapés étaient sans accompagnant, selon la commission d'enquête parlementaire créée cet été. « Nous le disons depuis des mois, et cette commission le confirme. Pour ce qui concerne la Manche, les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) sont contraints de partager leur temps de travail entre un nombre d'enfants de plus en plus grand. Ce que les personnels vivent aujourd'hui n'a rien à voir avec une inclusion choisie, pensée et accompagnée. Faute de moyens, elle se transforme trop souvent en une inclusion subie, qui fragilise les élèves les plus vulnérables et met en difficulté des équipes déjà éprouvées », souligne la FSU. Un syndicat qui espère beaucoup d'un soutien du préfet « pour construire de nouvelles perspectives ».

« Les décrets du 31 juillet 2025 vous ont donné des responsabilités nouvelles ; nous comptons sur vous pour mettre en place dès maintenant toutes les conditions pour que cesse cette maltraitance des élèves en situation de handicap, de leurs camarades de classe, de leurs familles et de leurs enseignants », ajoutent-ils à l'adresse du représentant de l'État.